

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

Le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Carmen SENTA-LOYS ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Alexandre MARZUCCHI

**Membres absents**: Stéphane BOULAHBAS ; Éric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Laura MOUNIER ; Kati SZAKALY ; Valérie MIGNOT ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL

**Pouvoirs** : Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND ; Valérie MIGNOT à Carmen SENTA-LOYS ; Annick SOUCHON-MARTINET à Christian MEA ; Cécile MICHEL à Gaëlle FRERY-RIGALDIES

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 19 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 27 mars 2024

**Secrétaire** : Jérôme MORGANT

**2024-18 – PARTICIPATION AU CCAS 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale, notamment les articles L123-5 et suivants et R123-25 1° ;

Considérant que la participation nécessaire de la Commune pour équilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS est évaluée à 25 214,32 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De verser au CCAS une participation de 25 214,32 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216900647-20240404-D2024\_18-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 04 avril 2024

Le Maire,

Philippe MARION

Le secrétaire de séance,

Jérôme MORGANT



*Acte exécutoire :*

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Marion', written in a cursive style.